



RÈGLEMENT

Les candidatures incomplètes ou non-conformes aux modalités décrites dans les articles du règlement sont éliminées, sans autre préavis.

1. L'atelier d'écriture de la section Rencontres du Centre d'Éducation Populaire de Saint-Nicolas-d'Aliermont (CEPSNA) organise un concours de nouvelles.
2. La participation au concours est gratuite et n'entraîne aucun autre frais imposé.
3. Le concours est ouvert à tout écrivain francophone, âgé de 18 ans et plus.
4. Seules les nouvelles sont acceptées : *récit fictionnel, court et écrit en prose. La concision et l'efficacité de son écriture la caractérisent. Les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. L'action est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise, d'interrogation ou d'émotion.*
5. Les candidats garantissent que l'œuvre présentée est inédite et libre de droits.
6. Les textes en langue française respectent le thème **LE TEMPS** et la date limite : le **31 janvier 2024**.
7. Les textes ont un **maximum de 4 000 caractères** (espaces comprises) et portent **un titre différent du thème**. Ils sont présentés dans un format de traitement de textes (*odt de LibreOffice et OpenOffice, doc ou docx de Word*), à l'exclusion de tout autre format.
8. Un même écrivain ne peut présenter qu'un seul texte, en pièce jointe d'un courriel rappelant le titre de son œuvre et indiquant les nom, prénom, année de naissance, code postal et adresse mél. L'écrivain peut adopter le pseudonyme de son choix ; il le mentionne en plus des informations référencées ci-dessus.
9. Les textes soumis pour le concours sont expédiés à l'adresse : cepsna.ecriture@free.fr à l'exclusion de tout autre mode d'acheminement.
10. Les textes jugés irrecevables par le jury sont retirés de la compétition sans préavis.
11. Les textes soumis pour le concours sont transmis aux membres de l'atelier d'écriture volontaires pour composer le jury. Le jury sélectionne les nouvelles selon les critères suivants : respect du thème, nombre de caractères, qualité de la langue française et de l'intrigue, originalité. Le jury est souverain dans ses décisions et ne pourra être remis en cause par aucun des participants.
12. Les nouvelles sélectionnées sont publiées dans les pages du site stnicolas-sectionrencontres-loisirs.fr/ édité par les soins de la section Rencontres du CEPSNA. Cette publication sera annoncée par le site lanouve.fr, partenaire de l'opération.
13. L'accès au site est gratuit. Les seules récompenses pour avoir franchi la sélection sont la gloire et la fierté du travail bien fait. En aucun cas l'auteur ne peut réclamer ou exiger une autre récompense. Les textes sont publiés au nom ou pseudonyme indiqué.
14. Les lauréats renoncent à leurs droits d'auteur, en conservant la propriété intellectuelle de leurs œuvres.

La participation au concours vaut acceptation des 14 articles du règlement.